

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 octobre 2015

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GRANDJEAN, Maire, a pris les décisions suivantes :

Présents : Mrs GRANDJEAN, ALBERTI, FAGNI, LAPALUD, MILLET,
JANICHON, MICHAUD, BLANC, MANGUELIN,
Mmes ROGNARD, DECHAIX, DECHAVANNE, GUDET
Excusés : Madame Valérie CHAMBAUD et Monsieur Francis PESTELLE
Secrétaire de séance : Monsieur Pierre BLANC

1- APPROBATION DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

2- DIA

Le conseil municipal n'envisage pas exercer son droit de préemption urbain sur la vente citée ci-dessous :

-Vente d'un terrain et maison cadastré A 1038 – A 1039, d'une superficie de 2126 m² pour un montant de 160 000,00 euros.

3-PLU

Dominique D'ALMEIDA fait un état de l'avancement de la révision du PLU :

- Point sur l'élaboration du règlement
- Point sur les cheminements doux existants
- Point sur les cheminements doux à prévoir

Le compte-rendu de la dernière réunion du PLU sera envoyé à l'ensemble du conseil municipal.

Concernant la modification du PLU, nous sommes en attente d'une nouvelle esquisse du CAUE suite aux remarques formulées par les élus lors d'une réunion le 1^{er} octobre à laquelle participait Mme DALLY-MARTIN, le CAUE et RFF.

Lorsque le conseil municipal aura validé le projet d'aménagement de la zone dite « parking SNCF » il faudra compter environ 3 mois pour que la modification du PLU soit effective (15 jours pour monter le dossier, 1 mois pour l'enquête publique, 1 mois pour le rapport du commissaire enquêteur).

Dans ce contexte, l'aménagement du city-stade pourra être réalisé au printemps 2016.

4)- STEP

Le Maire rappelle que l'appel d'offres pour réaliser le diagnostic du réseau d'assainissement a été lancé. Il précise que ce sont les résultats de ce diagnostic qui permettront de définir les caractéristiques de la station d'épuration à construire. Deux bureaux d'études ont répondu, et l'étude des dossiers aura lieu vendredi 9 octobre.

Le Maire informe le conseil municipal que la commune bénéficiera pour cette étude de subventions à hauteur de 70%.

Parallèlement à ce diagnostic du réseau assainissement, des analyses physicochimiques et

biologiques sont en cours. Le résultat de toutes ces études sont attendues pour mars-avril 2016.

5)- COMMUNAUTE DE COMMUNES

• FONDS DE CONCOURS

Valérie MULTON rappelle que la Communauté de Communes Centre Dombes a mis en place un fonds de concours qui permet aux communes membres d'obtenir une aide à hauteur de 30% du montant à charge de la commune (déduction faite des autres subventions) pour 3 projets durant le mandat, à raison d'un projet par an et avec une aide cumulée maximum de 75.000,00 €.

Il est donc nécessaire que le conseil municipal se positionne pour l'année 2015, en indiquant le projet envisagé. Le city-stade étant le projet prioritaire, le conseil municipal décide à l'unanimité de le présenter pour la demande du fonds de concours.

• SCHEMA DE MUTUALISATION

Le Maire explique que la loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique et d'Affirmation des Métropoles) a rendu obligatoire l'élaboration, pour les Communautés de Communes et les communes qui la composent, d'un schéma de mutualisation. Ce document, destiné à recenser les actions mutualisées existantes et à envisager les modalités de futures collaborations doit être établi par la Communauté de Communes.

Une large concertation des communes a ainsi eu lieu permettant de connaître les attentes des communes dans ce domaine et de définir des priorités. Un projet de schéma de mutualisation a donc été élaboré au vu de ces observations (il est possible de le consulter en Mairie).

6)- INDEMNITE DU TRESORIER

Le Receveur principal de Villars-les-Dombes, David BISSON, a été remplacé à partir du 1^{er} septembre 2015 par Pierre PERRIN. Il convient donc de définir le montant de son indemnité. Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer à 100% le taux de son indemnité.

7)- COMPTES-RENDUS DE REUNIONS

-Commission Fleurissement :

Colette DECHAIX expose les remarques formulées sur le fleurissement de la commune, par le responsable du jury du fleurissement. Quand une commune concourt au fleurissement le jury ne regarde pas uniquement le fleurissement mais également la propreté de la commune et ses efforts en matière d'environnement.

Les suspensions florales ne sont pas regardées contrairement aux massifs et aux arbres. Les conseils donnés sont les suivants :

- Supprimer les jardinières qui n'ont pas un impact visuel suffisant
- Privilégier les massifs : agrandir celui devant la Mairie et route du Bouchoux
- Prévoir une grande jardinière sur la place du Marché
- Fleurir le pied des arbres
- D'un point de vue écologique : récupérer de l'eau de pluie, utiliser le broyage de végétaux pour pailler les massifs....
- Pour aider la commune à revoir son fleurissement existant et à venir il a été conseillé de contacter Mme Laurène JOCTEUR du CAUE.

Ces changements optimiseraient le temps de travail des agents communaux en diminuant le temps d'arrosage et d'entretien.

La commission va réfléchir sur la possibilité d'appliquer ces conseils.

Eliane ROGNARD fait le compte rendu de la réunion sur le plan de désherbage qui a eu lieu le 21 septembre.

L'objectif de ce plan de désherbage est zéro phyto en 2017. Un compte rendu sur la réglementation à suivre doit nous parvenir en mairie.

Eliane insiste sur la nécessité de communiquer à la population les raisons de ces nouvelles pratiques qui peuvent surprendre.

Dominique D'ALMEIDA fait remarquer la nécessité, dans cette optique, d'anticiper pour les aménagements à venir : route de Saint Nizier le Désert, parking SNCF, city-stade, parking de l'église, la mise en place de ces nouvelles pratiques.

-Commission Bâtiments

La Commission bâtiments a tenu à visiter les logements communaux à côté de l'église. Malheureusement, les conseillers présents n'ont pu visiter que 2 appartements sur 4.

Stéphane Lapalud signale qu'il n'y pas de gros travaux mais une réhabilitation légère à faire.

Le Maire informe le Conseil que l'appartement du CCAS va bientôt se libérer. le CCAS devra réfléchir sur l'avenir de ce logement.

-Commission scolaire

Un pot d'accueil a été organisé avec la nouvelle équipe des enseignants.

Joël Fagni rappelle la demande des enseignants déjà évoqué en juin en conseil d'école.

--Utiliser la salle de motricité comme salle de classe

Un débat s'ouvre sur les avantages et les inconvénients de cette proposition.

Le maire propose de voter à main levée.

7 CONSEILLERS SONT POUR la transformation de la salle de motricité en salle de classe

6 ABSTENTIONS

Ce résultat est à mettre au débat et les enseignants seront informés de la décision du Conseil Municipal lors du prochain conseil d'école.

-Communauté de Communes Centre Dombes

La fusion des trois Communautés de Communes (Chalamont , Chatillon sur Chalaronne, Centre Dombes) est en cours (Loi NOTRE) . Ce nouveau territoire représentera 85 % des étangs de la Dombes . L'on peut supposer que ce nouveau territoire pourrait éventuellement s'intégrer dans le schéma du Parc Naturel de la Dombes en cours de construction.

-Commission Logement

L'appartement situé 111 avenue de la gare vient d'être reloué. Des petits travaux ont été effectués par les employés communaux. Il a été décidé d'établir des états des lieux beaucoup plus professionnels et plus précis.

Le Maire fait remarquer qu'on arrive à la limite de ce que les élus peuvent faire Il faut réfléchir à la mise en gestion du parc immobilier de la commune par un organisme professionnel.

8)QUESTIONS DIVERSES

-Bail SFR transféré à INFRACOS (organisme de gestion dépendant de SFR)
Délibération donnant pouvoir au maire d'étudier et de signer le nouveau bail.

-Achat d'une remorque pour Mickael (3 devis ont été demandés)
Ce dernier devra passer le permis remorque (environ 500 euros).

-Le dossier Accessibilité des bâtiments publics a été envoyé à la DDT à la date obligatoire de dépôt.

-Le marquage au sol des stationnements minute devant la boulangerie ainsi que devant la place du marché doit être repeint en effet actuellement la peinture a presque disparu A prévoir d'autres stationnements minute devant la Boucherie.

-Pierre Blanc demande où en est le dossier Benassy. Monsieur Benassy a accepté le prix et le géomètre a été prévenu. Affaire en cours.

La séance est close à 22h15

PROCHAIN CONSEIL MARDI 10 NOVEMBRE